

9 mois après la demande faite par la CFDT à la direction de régulariser* les augmentations trop basses perçues par 2 salariées revenues de congé maternité, Parkeon a enfin fait le rattrapage... pour une seule des deux personnes!

Merci donc à notre direction d'avoir accéder à notre requête de respecter la loi. Encore 9 mois et tout sera dans l'ordre.

*** Vous revenez de congés maternité ou d'adoption?**

Alors votre augmentation annuelle ne peut être inférieure à la moyenne de votre service ou de votre catégorie.

C'est la loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes qui le dit... (loi du 23/03/2006, Article [L1225-44](#) du code du travail)